

Image not found or type unknown



Meuble defectueux a la livraison

Par **nanou**, le **19/10/2010** à **19:17**

Bonjour,
Nous avons achetez un meuble en novembre 2010 qui nous a ete livré avec un défaut.
Le livreur a bien ceci sur le bon de livraison.
Le meuble ne nous plaisant plus, nous sommes tombé d'accord avec le magasin pour qu'il nous reprenne le meuble dès qu'ils ont vendu ou plus en magasin le modele d'expo.
Donc le S.A.V. est mis de coté.
Bientôt un an, ils n'ont pas respecté leur engagement oral et n'ont plus de S.A.V. sur le meuble.
Que faire ? nous nous retrouvons avec un meuble defectueux !
merci d'avance